



Date de depot requalification divorce

Par **fanrando**, le **14/04/2009** à **11:16**

Bonjour, rnl la requête de non reconciliation ayant été rejetée par moi en janvier et ayant fait appel décision car pension alimentaire devant m'être versée par mon ex conjoint ridicule aujourd'hui les 3 mois requis pour que mon ex conjoint demandeur à l'origine du divorce à l'amiable n'a pas déposé nouveau dossier divorce de requalification divorce donc moi j'envisage dépôt dossier divorce à ses torts exclusifs est-ce que je dois attendre OBLIGATOIREMENT que la COUR D'APPEL est statuée sur le montant PENSION ALIMENTAIRE DUE PENDANT PROCEDURE DE DIVORCE pour déposer cette REQUETE DE DIVORCE A SES TORTS ECLUSIFS merci de bien vouloir me répondre